

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 27 février 2017 s'est réuni le lundi 13 mars 2017 à 19h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19 rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC, Mme Farida ATIGUI (*présente jusqu'au point 33 bis inclus puis pouvoir à M. GUYARD Thomas*), Mme Corinne AUBANEL (*excusée jusqu'au point 8, puis pouvoir à Mme TLXIER du point 9 au point 17 présente à partir du point 18*), M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATAILL, M. Alain BERNHEIM, M. Eric BONNOMET, M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Noël BOURSIN, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN (*présente jusqu'au point 49 inclus puis donné pouvoir à M. GUERIN*), M. Willy DELPORTE, Mme Ségolène DURAND, M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE, Monsieur Francis GALLOY, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, M. Dominique GERVAIS, Mme Anne GRAVIERE, M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD (*donné pouvoir à Mme ATIGUI jusqu'au point 17 puis présent à partir du point 18*), M. Christian HUS, Mme Genevieve JEAMMET, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Jean-François LEMESLE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK, Mme Françoise MEGRET, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO (*présente à partir du point 9 inclus puis donné pouvoir à partir du point 33 bis à Mme ROUCHON*), Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, M. Romaric MOYON (*donné pouvoir à Mme MORIN jusqu'au point 11 inclus*), Mme Sylvia ORDIONI, Mme Sylvie PAGES, M. Vincent PAUL-PETIT (*présent du point 9 au point 51 inclus*), Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Mourad SALAH (*présent à partir du point 8 inclus*), M. Marc SAVINO, M. Alain TAFFOUREAU, M. Baytir THIAW (*présent à partir du point 7 inclus*), Mme Brigitte TIXIER (*présente à partir du point 9 inclus*), M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER (*présente à partir du point 7 inclus*), Mme Jocelyne VERNON, M. Louis Vogel, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

SUPPLEANT :

M. Gérard LEDOUX suppléant de M. Jean-Claude LECINSE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à Mme Renée WOJEIK, M. François BLANCHON a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, Madame Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Christian GENET, Mme Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à M. Noël BOURSIN, M. Pierre HERRERO a donné pouvoir à M. Anselme MALMASSARI, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Baytir THIAW, Mme Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à Mme Françoise PERREAU, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, Mme Carole NADAL a donné pouvoir à M. Jean-François LEMESLE, Mme Joëlle NOTO a donné pouvoir à M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à M. Dominique MARC

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Françoise MEGRET

Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Madame Françoise MEGRET en qualité de Secrétaire de Séance
2. approuvé le compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 2 mars 2017
3. approuve le compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée

Melun

Lissy

Pringy

Maincy

Rubelles

Voisenon

Boissettes

Seine-Port

La Rochette

Vaux-le-Pénil

Boissise-le-Roi

Livry-sur-Seine

Villiers-en-Bière

Le Mée-sur-Seine

Dammarie-lès-Lys

Limoges-Fourches

Boissise-la-Bertrand

Saint-Germain-Laxis

Montereau-sur-le-Jard

Saint-Fargeau-Ponthierry

4. à l'unanimité avec 59 Pour et 6 Abstentions, arrêté le compte de gestion – budget principal 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
5. à l'unanimité avec 58 Pour et 7 Abstentions, arrêté le compte de gestion – budget annexe assainissement 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
6. à l'unanimité avec 58 Pour et 7 Abstentions, arrêté le compte de gestion – budget annexe SPANC 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
7. à l'unanimité avec 59 Pour et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion – budget annexe lotissement « Entrée de ville » (Croix Besnard) 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
8. à l'unanimité avec 60 Pour et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion – budget annexe parc d'activités des Prés d'Andy 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
9. procédé à l'élection de son Président de séance, Monsieur Franck VERNIN, pour le vote du compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté d'Agglomération.
A la majorité avec 58 Pour, 4 Contre, 10 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2016 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrêté les résultats de l'exercice 2016 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
10. procédé à l'élection de son Président de séance, Monsieur Franck VERNIN, pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération.
A la majorité avec 62 Pour, 4 Contre, 6 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2016 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrêté les résultats de l'exercice 2016 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
11. procédé à l'élection de son Président de séance, Monsieur Franck VERNIN, pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération.
A la majorité avec 62 Pour, 4 Contre, 6 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2016 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrêté les résultats de l'exercice 2016 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
12. procédé à l'élection de son Président de séance, Monsieur Franck VERNIN, pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe "entrée de ville" de la Communauté d'Agglomération.
A l'unanimité avec 62 Pour, 10 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2016 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrêté les résultats de l'exercice 2016 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
13. procédé à l'élection de son Président de séance, Monsieur Franck VERNIN, pour le vote du compte administratif 2016 du budget annexe "Parc d'activités des prés d'Andy" de la Communauté d'Agglomération.
A l'unanimité avec 62 Pour, 10 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2016 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement et arrêté les résultats de l'exercice 2016 et les reports tels qu'ils doivent être repris et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
14. à l'unanimité avec 59 Pour et 14 Abstentions, décidé pour le budget principal d'affecter en réserves (art 1068) : 4 434 673,06€ et de conserver en section d'exploitation (art 002) : 2 148 986,26€
15. à l'unanimité avec 63 Pour et 10 Abstentions, décidé pour le budget annexe assainissement d'affecter en réserves (art 1068) : 1 263 447,43€ et de conserver en section d'exploitation (art 002) : 1 177 017,66€
16. à l'unanimité avec 63 Pour et 10 Abstentions, décidé pour le budget annexe SPANC de conserver en section d'exploitation le résultat 2016, soit 31,80 €

17. à l'unanimité avec 67 Pour et 6 Abstentions, décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe « office du tourisme » en contrepartie de l'exercice des contraintes de fonctionnement imposées par les statuts de l'office du tourisme et autorisé le Président à signer la convention cadre avec l'office du tourisme Melun Val de Seine.

18. à la majorité avec 58 Pour, 10 Contre et 5 Abstentions, adopté le budget primitif 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décidé la création du chapitre budgétaire 00076-Copropriétés dégradées.

19. à la majorité avec 63 Pour, 9 Contre et 1 Abstention, adopté le budget primitif 2017 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

20. à la majorité avec 62 Pour, 10 Contre et 1 Abstention, adopté le budget primitif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

21. à la majorité avec 63 Pour et 10 Contre, décidé de financer le budget annexe « Entrée de ville » (Croix Besnard) par le recours à une avance remboursable du budget principal, le remboursement de cette avance sera effectué au fur et à mesure des cessions de parcelles, et adopté le budget primitif 2017 du budget annexe "Entrée de Ville" de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

22. à la majorité avec 64 Pour et 9 Contre, décidé de financer le budget annexe « parc d'activités des Prés d'Andy » par le recours à une avance remboursable du budget principal, le remboursement de cette avance sera effectué au fur et à mesure des cessions de parcelles, et adopté le budget primitif 2017 du budget annexe « parc d'activités des Prés d'Andy » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

23. à la majorité avec 60 Pour, 10 Contre et 3 Abstentions, adopté le budget primitif 2017 du budget Tourisme de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

24. à l'unanimité avec 63 Pour et 10 Abstentions, décidé d'instituer au bénéfice des communes membres une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2017, et adopté les critères de répartition.

25. à l'unanimité avec 63 Pour et 10 Abstentions, fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2017 à la somme de 2 896 824 €.

Nouvelle délibération :

26 - Amendement – vote des taux des contributions directes 2017. Amendement proposé par le groupe politique « Pour l'Agglo : un souffle nouveau », qui propose de revenir aux taux de 2014.

A la majorité avec 11 Pour, 59 Contre et 3 Abstentions, l'amendement est rejeté.

26 bis. à la majorité avec 61 Pour, 10 Contre et 2 Abstentions, décidé de conserver pour 2017 les taux votés en 2016 soit

- cotisation foncière des entreprises : 25.12%
- taxe d'habitation : 8.35%
- taxe sur le foncier bâti : 0.54%
- taxe sur le foncier non bâti : 3.09%

27. à la majorité avec 59 Pour, 4 Contre et 10 Abstentions, décidé de fixer pour 2017 ; le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,48 % pour la zone 1 (Lissy et Limoges Fourches) et à 8,69 % pour la zone 2.

28. à la majorité avec 63 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions, décidé de créer l'autorisation de programme n° 46 Co propriété dégradées et décidé de réviser des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements des AP/CP.

29. à l'unanimité avec 69 Pour et 4 Abstentions, décidé d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence ordures ménagères par la commune de Pringy à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

30. à l'unanimité avec 69 Pour et 4 Abstentions, décidé d'attribuer les subventions 2017 aux associations.

31. à l'unanimité avec 68 Pour, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 040 € à l'association Via Habita pour l'année 2017, que la subvention annuelle sera versée en une seule fois.

32. à l'unanimité avec 68 Pour, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Ida Y Vuelta pour l'année 2017, que la subvention annuelle sera versée en une seule fois.

33. à l'unanimité avec 67 Pour, 4 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 400 € à l'association PIMMS, que la subvention annuelle sera versée en une seule fois.

Trois nouvelles délibérations :

33 bis - Subvention à l'association MEIMVS, à l'unanimité avec 59 Pour, 10 Abstentions et 4 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 10 000 €.

33 ter - Subvention à l'association Compagnie Emoi, à l'unanimité avec 68 Pour, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 5 000 €.

33 quater - Subvention à l'association Académie musicale de Dammarie lès Lys, à l'unanimité avec 66 Pour, 4 Abstentions et 3 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention de 10 000 €.

34. à l'unanimité avec 69 Pour et 4 Abstentions, décidé d'attribuer les subventions 2017 aux associations.

35. à l'unanimité, avec 68 Pour, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE ET SUD SEINE ET MARNE d'un montant de 68 400 €.

36. à l'unanimité avec 67 Pour, 4 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association ADSEA-FJT d'un montant de 44 600 €.

37. à l'unanimité avec 66 Pour, 4 Abstentions et 3 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association LE SENTIER d'un montant de 225 200 €.

38. à l'unanimité avec 64 Pour, 3 Abstentions et 6 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association FJT La Passerelle d'un montant de 33 349 €.

39. à l'unanimité avec 67 Pour, 4 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association LE PAIN DE L'ESPOIR d'un montant de 38 000 €.

40. à l'unanimité avec 67 Pour, 4 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association Travail Entraide d'un montant de 80 000 €.

41. à l'unanimité avec 68 Pour, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'attribuer une subvention 2017 à l'association XL EMPLOI d'un montant de 8 000 €.

42. à la majorité avec 58 Pour, 6 Contre, 5 Abstentions et 4 ne participent pas au vote, approuvé la convention financière relative au remboursement d'une avance de trésorerie remboursable accordée en 2012 valant préfinancement du FSE avec l'association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine.

43. à l'unanimité avec 69 Pour et 4 Abstentions, approuvé le partenariat avec le réseau Les Paris Plus et autorisé le Président à signer la convention « Les Paris Plus 2017 » avec le versement d'un montant de 9 150 € à ce réseau.

44. à la majorité avec 67 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions, autorisé le Président à signer la convention partenariale entre le musée de la gendarmerie nationale et l'office du tourisme Melun Val de Seine.

45. à l'unanimité avec 69 Pour et 4 Abstentions, autorisé le Président à signer avec la commune de Melun l'avenant n°4 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'opération de rénovation urbaine de Melun.

46. à l'unanimité, autorisé le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Boissise-la-Bertrand pour l'opération de réfection de voirie, rue des Coublancs.

47. à la majorité avec 72 Pour et 1 Contre, autorisé le Président à appliquer le tarif et les conditions de perception de la P.A.C. sur l'ensemble du territoire de la CAMVS.

48. à l'unanimité avec 67 Pour et 6 Abstentions, approuvé les tarifs de redevance d'assainissement non collectif sur les communes de Lissy et Limoges Fourches ; autorisé le Président à émettre les titres de recettes nécessaires au recouvrement de ladite redevance auprès des usagers du service ; précisé que le projet de réhabilitation ou de création des installations d'assainissement non collectif n'est pas compris dans la redevance d'assainissement non collectif et indiqué que les recettes résultant de l'application de cette redevance seront imputées en section de fonctionnement au budget du service public d'assainissement non collectif.

49. à la majorité avec 72 Pour et 1 Contre, approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine au SYAGE pour la mise en œuvre du SAGE du bassin de l'Yerres.

Avec 59 Pour, désigné M. Philippe Charpentier en tant que délégué titulaire et M. Bernard Hombourger en tant que délégué suppléant au Comité du Syndical du SyAGE.

50. à la majorité avec 60 Pour, 4 Contre, 2 Abstentions et 7 ne participent pas au vote, autorisé le Président à signer avec les Communes concernées les conventions de gestion des services pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », ainsi que tous les documents y afférant, notamment, les éventuels avenants des conventions.

51. à l'unanimité, approuvé la convention de reversement de la TEOM avec le syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM) perçue sur le territoire des communes de Lissy et Limoges Fourches et autorisé le Président à signer la convention de reversement de la TEOM avec le syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM) perçue sur le territoire des communes de Lissy et Limoges Fourches, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

52. à l'unanimité avec 46 Pour et 26 Abstentions, approuvé le projet de convention de partenariat relative aux études et travaux du TZen2 à signer avec la CCI et la CMA de Seine-et-Marne, la Ville de Melun et le Département de Seine-et-Marne et autorisé le Président ou son représentant à signer ladite convention partenariale ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

53. à l'unanimité, approuvé le projet de convention tripartite avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et la Ville de Melun et autorisé le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

54. à l'unanimité, autorisé le Président à signer le contrat local de santé 2016-2018 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de Seine et Marne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne et le groupe hospitalier Sud Ile de France.

55. à l'unanimité avec 62 Pour et 10 Abstentions, approuvé le règlement intérieur de la conférence intercommunale du logement.

56. avec 57 Pour, désigné M. Eric Bonnomet en tant que délégué titulaire et M. Willy Delporte en tant que délégué suppléant au comité syndical du syndicat mixte pour la gestion de l'habitat voyageur (SYMGHAV).

57. à l'unanimité, approuvé le projet de convention portant organisation et fonctionnement de l'activité Université Inter-Ages avec l'Institut de Droit et d'Economie de l'Université Paris II Panthéon-Assas de Melun et autorisé le Président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents, notamment, ses éventuels avenants.

58. à la majorité avec 68 Pour et 4 Contre, autorisé le Président à signer la convention avec l'Université Panthéon- Assas Paris II relative au financement du site universitaire de Melun, ainsi que tous les documents y afférents, et notamment ses éventuels avenants.

La séance est levée à 00h20

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,

Louis Vogel
Maire de Melun